Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_01-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, Ronan GOUEREC, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 10

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Stéphanie MINGANT a donné pouvoir à Christophe COUIC
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Madame Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_01-DE

1. ETUDE PROSPECTIVE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE ET URBAINE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé :

Avec ses nombreux atouts, la Ville de Quimperlé est un pôle d'attractivité en sud Bretagne avec de nouveaux habitants qui arrivent sur la commune, à la recherche de services de proximité, de commerces accessibles à pied, d'une dynamique associative, de transports en commun, d'un cadre de vie qualitatif et d'un environnement naturel facilement accessible (mer, forêt).
Des opérations de construction de logements sont en cours ou projetées à court terme en centre-ville et en périphérie, laissant envisager l'arrivée de nouvelles familles (Stang An Aman, îlot Saint Yves, etc.).
L'augmentation du coût du foncier et de l'immobilier engendre aussi des transferts de populations vers Quimperlé depuis le bassin de Lorient, ce qui accroît son attractivité.

Mais, à l'instar de nombreuses communes, la Ville de Quimperlé est confrontée à une diminution globale du nombre de naissances.

Ces évolutions socio-démographiques imposent l'engagement d'analyses sur l'offre de services publics au sein de la cité, au regard en particulier de l'état et des capacités d'accueil du patrimoine communal.

Dans ce contexte, à l'aune des mutations socio-démographiques et urbaines qui sont observées, la Ville de Quimperlé a notamment décidé d'engager une analyse prospective sur son patrimoine bâti scolaire, ancien et énergivore, nécessitant des mises aux normes (désamiantage, ventilation radon, etc.) ainsi qu'une adaptation aux pratiques et usages actuel.

Avec cette étude, la collectivité souhaite anticiper l'évolution des besoins à moyen et long terme afin d'adapter l'offre de service et d'améliorer la qualité d'accueil au sein de ses établissements scolaires.

La Ville a sollicité l'appui d'un bureau d'études socio-démographique spécialisé. Le programme « Petites villes de demain » soutient l'ingénierie de ce type de démarche en proposant son concours sur le financement de 50% de ce type d'études.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude est le suivant :

Source	Type	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État	Programme PVD	6 975 €	50%
Commune	Auto-financement	6 975 €	50%
Total HT		**13 950 €**	**100%**

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le lancement le lancement de l'étude socio-démographique et urbaine
- D'approuver le plan de financement exposé ci-avant

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_01-DE

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de co-financement au titre du dispositif Petites Villes de Demain pour un montant de 6 975 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212902332-20251224-20251218_01-DE